

# FO

## L'Ain Syndicaliste

Trimestriel de l'Union départementale FO de l'Ain - N° 11 février 2013

### DIGNITÉ



(P. 1 à 2)  
EDITO

(P. 3)  
FONGECIF

(P. 4)  
Détente - Humour

(P. 5)  
Les chiffres utiles

(P. 6 à 7)  
Vie des syndicats

(P. 8)  
A.N.I courrier  
députés/sénateurs

**N**os luttes syndicales ne doivent pas nous empêcher de réfléchir sur le sens profond de nos combats, de nos engagements.

Qu'est-ce qui peut nous pousser, nous, nos camarades, les salariés, les travailleurs à lutter dans les entreprises, dans les administrations ? En vertu de quel ressort secret nous manifestons pour la retraite à 60 ans, nous distribuons des tracts ?

Qu'est-ce qui fait que le salarié, depuis longtemps sous le joug d'un patron odieux, dit un jour : ça suffit ! En bref quel est le fondement premier de notre action syndicale, quelle est sa « substantifique moelle » ?

LA DIGNITE !

Nous nous battons au bout du bout pour notre dignité. Dignité, précisons le terme : « sentiment de la valeur intrinsèque d'une personne et qui commande le respect d'autrui ».

A ne pas confondre donc avec son sens ancien : fonction, titre ou charge qui donne à quelqu'un un rang éminent ou prétendu tel.

C'est le titre qui écrase. C'est « l'expert journalistico-économique » qui, baignant dans son charlatanisme et sa suffisance, en impose au salarié lambda forcément ignorant des subtilités de l'économie nécessairement capitaliste). En ce sens, les journalistes économiques

# P

P R E S S E

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE 

sont les dignitaires de l'ordre libéral. Ils ont des prébendes\*, et un titre ronflant, pour éminents services rendus.

La dignité, pour en revenir à la définition moderne, est donc le mérite, l'estime, la considération que l'on se doit à soi-même et que les autres vous doivent. C'est le sentiment de tous les êtres hu-

\* revenus liés à une fonction, dans l'ancien régime ou certaines religions.

maines de participer d'une même humanité. Elle est très exactement ce en quoi les hommes sont indiscutablement égaux. Baisser la tête, se soumettre c'est consentir à s'exclure soi-même, à donner son accord à être inégal aux autres.

C'est aussi l'opposition irréductible avec le prix. Les biens, les objets ont un prix, relatif, négociable. C'est pour le MEDEF et ses la-

quais qui ont signé l'accord sur « la sécurisation de l'emploi » (!),



le prix que l'on accorde, que l'on octroie aux travailleurs. C'est ce qu'on appelle dans la novlangue ultralibérale magnifiquement illustrée par George Orwell, l'employabilité, mot atroce.

Les « travailleurs employables » ont un prix fluctuant (ils sont même au bout d'un certain temps... « périmés »).

Accepter le terme d'employabilité c'est accepter la transformation de l'humain en chose. Si les biens ont un prix, la dignité a une valeur intrinsèque, elle est de l'ordre des principes, elle est un « principe ». Elle ne renvoie pas à un donné, à un « octroyé » mais à un dû, c'est-à-dire quelque chose qui n'est pas négociable. Les hommes n'ont pas de prix parce qu'ils n'ont pas d'équivalent. L'exploitation capitaliste fait voler en éclat la dignité en amalgamant travail, travailleur et marchandise.

Enfin la liberté fait partie intégrante de la di-



gnité, la liberté non seulement envers les autres (ils peuvent nous en priver) mais

aussi et peut-être surtout envers soi-même (ce que je m'applique à moi-même et ce que j'autorise aux autres de m'appliquer).

Ma dignité renvoie à la conviction de pouvoir choisir ce que je suis ou ce que je veux être. Et même dans les cas extrêmes, si l'on nous prive de liberté, nous ravale au rang de bête

de somme (dans les bagnes capitalistes chinois ou mexicains par exemple) le sentiment intime, caché au regard du garde-chiourme, d'être encore debout, libre intérieurement, suffit à sauvegarder notre dignité, notre humanité alors même que le corps martyrisé souffre et semble se soumettre aux coups du tortionnaire.

Aucun exploiteur, aucun tyran ne peut contraindre, même par les méthodes les plus

barbares, à faire cesser le sentiment de dignité de l'homme tant qu'il n'y renonce pas au

tréfonds de lui-même.

Si nous nous battons pour les salaires, si nous refusons des conditions de travail dégradantes, si nous faisons condamner un employeur harceleur, si nous manifestons contre les politiques d'austérité qui poussent à la misère, si nous luttons au quotidien c'est parce que nous nous battons pour conserver notre dignité.

Se résigner, baisser la tête, courber l'échine, abandonner la lutte par pessimisme c'est accepter d'aliéner sa liberté, de livrer aux tauliers les clés de l'intime conscience de soi.

Et même si le combat semble perdu, et même si, sous l'accablement de nos ennemis de classe, nous succombons, il nous reste, pour lutter encore, les vers qu'Edmond Rostand met dans la bouche de Cyrano de Bergerac :

*« Je sais bien qu'à la fin vous me mettez à bas; N'importe : je me bats ! je me bats ! je me bats !*

*Oui, vous m'arrachez tout, le laurier et la rose! Arrachez ! Il y a malgré vous quelque chose Que j'emporte, et ce soir, quand j'entrerai chez Dieu,*

*Mon salut balayera largement le seuil bleu, Quelque chose que sans un pli, sans une tache, J'emporte malgré vous, et c'est... mon panache »*

*Le secrétaire général  
Franck STEMPFLER*

## FONGECIF : la formation au service du salarié.

Entre précarité et turbulences économiques, rares sont les personnes aujourd'hui à passer toute leur vie de labeur au sein de la même entreprise ou entité public : s'adapter aux évolutions du « marché », voire être capable de mener à bien des projets personnels, sont devenus deux critères de compétence presque indispensables pour entrevoir le Saint Graal de l'accomplissement personnel par le travail... ou souvent, pour simplement poursuivre sa route après une fin de contrat.

C'est ici qu'intervient le Fond de Gestion des Congés individuels de Formation, plus connu sous le terme FONGECIF, association de loi 1901 et organisme paritaire présent dans chaque département.

Sa mission est double : accueillir, informer et orienter les salariés en CDI ou CDD souhaitant entreprendre une formation professionnelle ou valider des acquis, et financer les projets de formation grâce notamment à une contribution obligatoire des entreprises du secteur privé. Au total sur Rhône-Alpes, ce sont près de 90 millions d'euros qui sont collectés tous les ans, en incluant les subventions du Conseil Général et de différents organismes.

Pour Saïd ANDALOUSSI, représentant FO au Fongecif de l'Ain et Christian CADIER représentant FO au Fongecif Rhône-Alpes, le champ d'action est énorme : « Depuis 1983, près d'un million de dossiers sont passés entre les mains du FONGECIF, rien que pour la région ! » S'il est rarement mis en avant et souvent méconnu des salariés eux-mêmes, son rôle reste prépondérant.

« L'année dernière 4000 personnes ont bénéficié d'un congé de formation, ce qui représente un taux d'acceptation des demandes approchant les 80 %. C'est important mais la demande croît de manière exponentielle. »

En 2011, le FONGECIF a vu son agrément être renouvelé par l'Etat et ses objectifs

validés par ses services, mais les prochaines années s'annoncent délicates.

A la question de savoir si les moyens à disposition parviendront à suivre les besoins engendrés par un marché du travail en berne, Saïd ANDALOUSSI et Christian CADIER évoquent certaines tendances : régionalisation des services (alors que Rhône-Alpes bénéficiait jusqu'à présent d'antennes départementales), objectifs resserrés en terme de dépenses de fonctionnement et surtout, baisse drastique du taux d'acceptation (qui devrait plafonner à 50% pour l'année en cours).



L'association demeure sous la surveillance attentive du Ministère du Travail, et on voit mal l'Etat se désengager du

FONGECIF : malgré tout, sa capacité à répondre aux demandes des travailleurs restera à l'avenir tributaire d'une vraie volonté publique d'accompagnement du salarié tout au long de sa vie.

Tout cela, ne saurait pallier aux excès de libéralisme dont nous sommes témoins ces dernières années.

Fongecif Rhone-Alpes Antenne de l'Ain

12, rue de la Grenouillère

01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 21 71 59 – Fax : 04 74 21 36 67

Site Internet : <http://www.fongecifrhonealpes.fr>

Mail : [antenne01@cfhrhonealpes.com](mailto:antenne01@cfhrhonealpes.com)

*L'Ain Syndicaliste*

*le journal de l'Union départementale FO de l'Ain*

**Maison des Syndicats 3 imp. A. Chanut, 01000 Bourg en Bresse**

**Tél. : 04 74 21 07 07- fax : 04 74 21 24 23**

**Directeur de la publication : Franck Stempfler**

**ISSN 2119-2650**

**N° Commission paritaire :**

**en cours**

**Trimestriel - novembre N°10**

Imprimé au siège de l'UD FO de l'Ain